

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2017

ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS - (N° 391)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC82

présenté par

M. Polutele, Mme Descamps, M. Serva et Mme Maud Petit

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Dans les six mois à compter de la publication de la présente loi, le Gouvernement remet un rapport au Parlement sur l'opportunité de créer un dispositif de suivi spécifique à l'attention des bacheliers de Wallis et Futuna désireux de poursuivre des études supérieures en France métropolitaine.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement rapport.

L'objet de cet amendement est de prendre en compte la situation spécifique des nouveaux bacheliers de Wallis et Futuna désireux de suivre une formation du premier cycle de l'enseignement supérieur en France métropolitaine.

Wallis et Futuna est le territoire français le plus éloigné de la métropole. Il est devenu Territoire d'outre-mer par la loi statutaire du 29 juillet 1961. Ce « statut de 1961 » reconnaît l'existence d'institutions coutumières, dans la République.

Par ailleurs, l'économie est restée traditionnelle et demeure faiblement monétarisée. De surcroît, l'agriculture reste encore largement ancrée dans le domaine informel, voire non marchand.

L'arrivée récente du câble devrait permettre de faire évoluer la situation de façon significative.

Ces différences économiques et culturelles d'ampleur entre cet archipel de 12 000 habitants et la métropole compliquent grandement l'acclimatation et l'insertion des étudiants Wallisiens et Futuniens, qui n'ont pour la plupart, pas un « bagage » suffisamment adapté pour affronter ce qui est bien souvent un nouveau monde.

De surcroît, dans la mesure où l'année scolaire dans l'hémisphère sud s'achève à la fin de l'année civile, ces nouveaux bacheliers sont pour ainsi dire livrés à eux-mêmes en attendant la rentrée universitaire à l'automne suivant.

Cette situation a des conséquences néfastes pour la réussite de ces étudiants, dont le taux d'échec en premier cycle de l'enseignement supérieur est près très supérieur à celui des étudiants hexagonaux.

Il convient de réfléchir à la création d'un dispositif de suivi, à même de prendre en compte la situation spécifique de ces étudiants.

Il pourrait prendre la forme d'un cycle de formation lors du semestre de « battement » entre la fin de l'année scolaire à Wallis et Futuna et le début de l'année universitaire à l'automne suivant en France métropolitaine. Ce cycle de formation pourrait être constitué de stages obligatoires de familiarisation en entreprises ou au sein de collectivités publiques.